RCS : CHAMBERY
Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1965 B 50056
Numéro SIREN : 076 520 568
Nom ou dénomination : ADS

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2015 sous le numéro de dépôt 891

ADS
Société Anonyme au Capital social de 17.756.460 €uros
Siège social : le chalet des villards - ARC 1800 - 73700 BOURG SAINT MAURICE
SIREN : 076 520 568 - R.C.S : CHAMBERY

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2015

....

Partie ordinaire

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY
DEPOT du 05 FEV. 2015
N° 891 Le Greffier,

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate l'arrivée à terme des mandats d'administrateurs suivants :

- Monsieur Bernard CHAPUIS
- Monsieur Laurent CHELLE
- Monsieur Jacques FRANCOIS
- La Société d'Aménagement de la station de la Plagne « SAP »

L'assemblée générale prend acte du non renouvellement du mandat de Monsieur Jacques FRANCOIS et le remercie de tout qu'il a fait durant l'exercice de son mandat.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Bernard CHAPUIS demeurant Le Plan de L'Eglise – 73550 LES ALLUES
- Monsieur Laurent CHELLE demeurant Arc 1600 – 73700 BOURG ST MAURICE
- La Société d'Aménagement de la station de la Plagne « SAP », siège social : BP 57 - La Plagne 73214 – AIME cedex représentée par Monsieur Jérôme GRELLET

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Les administrateurs sus-nommés remercient l'assemblée de la confiance qu'elle leur témoigne et déclarent n'être frappés par aucune incompatibilité prévue par la Loi.

Cette résolution est adoptée

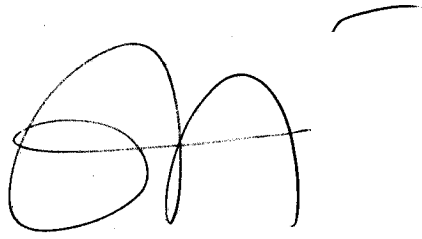
...

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie conforme ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales afférente aux résolutions ci-dessus adoptées et d'une façon générale faire ce que nécessaire.

Cette résolution est adoptée

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait



Greffe du Tribunal de Commerce de Chambéry : dépôt N°891 en date du 05/02/2015